

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 001-210103578-20231211-40\_23-DE



Nombre de conseillers	
• en exercice	12
• présents	11
• votants	12
• absents	1
• exclus	0

Date de convocation :  
05 décembre 2023

Date d'affichage :

Objet  
Location du Bar des  
Amis : modification de la  
délibération n° 34-23

De la commune de SAINT GERMAIN DE JOUX

Séance du 11 décembre 2023 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. THOMASSET Gilles

Étaient présents :

GHERARDI Jean-Michel, CHARPY Pierre adjoints - ARAUJO DA SILVA João, BERTAND Benjamin, DA SILVA John, DINGER Bayram, DINGER Ramazan, GARDIEN Stéphane, GHÉRARDI Delphine, MARTINS DO REGO Samuel.

Absent excusé:

MÜLLER Julien pouvoir à Gilles THOMASSET

Secrétaire de séance :

M. GARDIEN Stéphane

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 34-23 du 13 novembre 2023 concernant la location du Bar des Amis.

Il convient de modifier la délibération afin de préciser le nom de la société créée par les associés Madame BENES et Monsieur SALERNO. Celui-ci agit en qualité de Président de la Société dénommée : ALS.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

MODIFIE la délibération n° 34-23

DONNE son accord pour la signature, avec Monsieur SALERNO représentant de la société ALS, du bail commercial d'une durée de 9 années à compter du 5 décembre 2023 pour le Bar des Amis, propriété de la commune, sur la base d'un loyer annuel de 3823.20 € révisable tous les trois ans, avec un dépôt de garantie de deux mois.

AUTORISE le Maire à signer ce bail et toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme,

  
Le Maire  
Gilles THOMASSET

